



15.456

Initiative parlementaire

Relever l'examen de contrôle périodique effectué par un médecin-conseil de 70 à 75 ans pour les conducteurs âgés

Rapport sur les résultats de la procédure de consultation

Table des matières

1. Généralités	3
2. Participants à la consultation	3
3. Tableau synoptique des prises de position reçues.....	3
4. Aperçu du contenu des prises de position	3
5. Relèvement de la limite d'âge de 70 à 75 ans pour l'examen médical de contrôle de l'aptitude à la conduite	4
5.1 Arguments des partisans du relèvement de la limite d'âge pour l'examen médical de contrôle de l'aptitude à la conduite.....	4
5.2 Arguments des opposants au relèvement de la limite d'âge pour l'examen médical de contrôle de l'aptitude à la conduite.....	5
5.3 Contre-propositions et autres remarques des participants à la consultation	7
6. Mise en œuvre par les autorités cantonales d'exécution.....	8
6.1 Délai de mise en œuvre	8
6.2 Autres remarques	8
Annexe 1 : Tableau synoptique des prises de position reçues.....	9
Annexe 2 : Liste des destinataires	12
Annexe 3 : Questionnaire.....	22
Annexe 4 : Répertoire des abréviations des participants à la consultation	23

1. Généralités

Du 4 novembre 2016 au 3 février 2017, l'Office fédéral des routes (OFROU) a mené sur mandat de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N) la procédure de consultation se rapportant à la mise en œuvre de l'initiative parlementaire 15.456, déposée par le CN Maximilian Reimann et intitulée « Relever l'examen de contrôle périodique effectué par un médecin-conseil de 70 à 75 ans pour les conducteurs âgés ». La procédure de consultation portait sur un projet de modification de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR ; RS 741.01).

2. Participants à la consultation

Outre les destinataires permanents prévus à l'art. 4, al. 2, let. a à d, de la loi fédérale sur la procédure de consultation (LCo ; RS 172.061), cinquante-quatre autres organisations ont été invitées par l'OFROU à participer à la procédure de consultation menée à la demande de la CTT-N. Au total, soixante-quatre prises de position ont été reçues. Ont répondu vingt-six cantons, cinq partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, trois associations faîtières suisses représentant les communes, les villes et les régions de montagne ainsi que l'économie et trente autres organisations.

3. Tableau synoptique des prises de position reçues

	Total des destinataires	Nombre de destinataires ayant répondu	Réponses d'organisations non consultées	Total des réponses
Cantons	26	26	0	26
Partis	12	5	0	5
Faîtières	11	3	0	3
Autres organisations	54	25	5	30
Privés	0	0	0	0
Total	103	59	5	64

4. Aperçu du contenu des prises de position

Un tableau synoptique du contenu des prises de position reçues se trouve à l'annexe 1.

5. Relèvement de la limite d'âge de 70 à 75 ans pour l'examen médical de contrôle de l'aptitude à la conduite

Une courte majorité de cantons se prononce contre le relèvement de la limite d'âge : douze cantons approuvent le relèvement (AR, BL, GL, GR, JU, LU, NW, OW, SG, SZ, TG, ZG), quatorze le rejettent (AG, AI, BE, BS, FR, GE, NE, SH, SO, TI, UR, VD, VS, ZH).

Parmi les partis politiques, trois approuvent le relèvement de la limite d'âge (PDC, PLR, UDC), deux le désapprouvent (PBD, PSS).

Une association faîtière (USAM) est d'accord que l'examen de contrôle soit effectué plus tard, une (UVS) non.

Parmi les autres organisations consultées, quinze soutiennent le relèvement de la limite d'âge (ASTAG, CCM, CI Motards, CP, CSA, FREC, FRS, fsr, GAeSO, MFE, motosuisse, SMSR, SMVS, TCS, vélosuisse) alors que neuf s'y opposent (asa, AVAE, CDSVS, Mobilité piétonne Suisse, OPTIQUESUISSE, RCS, SCPVS, SPC, SSML).

Six des autres organisations consultées (bpa, CCDJP, FMH, SISTRA, SKS, SSMIG) et une association faîtière (AdCS) n'ont pas pris position.

Parmi les vingt-six participants à la consultation qui se sont prononcés contre la hausse de la limite d'âge de 70 à 75 ans, tous rejettent globalement un relèvement de la limite d'âge (AG, AI, BE, BS, FR, GE, NE, SH, SO, TI, UR, VD, VS, ZH ; PBD, PSS ; UVS ; asa, AVAE, CDSVS, Mobilité piétonne Suisse, OPTIQUESUISSE, RCS, SCPVS, SPC, SSML). Personne ne s'est prononcé pour une hausse de moins de cinq ans.

Ci-après un résumé des arguments des participants à la consultation ainsi que leurs contre-propositions et d'autres remarques.

5.1 Arguments des partisans du relèvement de la limite d'âge pour l'examen médical de contrôle de l'aptitude à la conduite

- Avec l'espérance de vie qui augmente, les gens vieillissent aujourd'hui en meilleure santé. Les personnes âgées sont de nos jours mieux équipées mentalement et physiquement que par le passé. Au vu de cette évolution, la hausse à 75 ans de la limite d'âge pour l'examen de contrôle est tout indiquée (GL, JU, OW, ZG ; UDC ; USAM ; CCM, CSA, GAeSO, TCS).
- Il n'existe pas de données documentées quant à l'utilité des examens de contrôle pour les personnes âgées (CCM, FRS) et il n'y a pas de justification scientifique pour une limite d'âge donnée (GR ; CP).
- Les médecins accordent une attention toute particulière à l'aptitude à la conduite de leurs patientes et patients dans le cadre des soins de santé et procèdent si nécessaire à des examens relevant de la médecine du trafic indépendamment de leur âge (CCM, MFE, SMVS). Il est de la responsabilité des médecins traitants d'informer les autorités en cas d'atteintes à l'aptitude à la conduite (JU, LU).
- Le relèvement de la limite d'âge permet de réduire la charge de travail administratif pour les personnes âgées et les autorités sans mettre en péril la sécurité routière (GR).
- Pour la plupart, les personnes âgées sont en mesure de compenser les déficits sensoriels, cognitifs et moteurs dus à l'âge par leur expérience de la conduite et un style de conduite défensif (FRS).

- Le maintien de la mobilité est important pour que les personnes âgées puissent aménager leur vie de manière autonome (FRS). Leur responsabilité individuelle doit le moins possible être limitée par des réglementations étatiques (OW). Des études ont montré qu'une hausse de la responsabilité individuelle avait une influence positive sur le nombre d'accidents chez les conductrices et conducteurs de véhicules plus âgés (TCS).
- Les examens de contrôle peuvent avoir des effets négatifs chez les personnes âgées, car, en cas de perte du permis de conduire, celles-ci se tournent vers des moyens de transport plus dangereux pour elles, comme les déplacements à pied ou à vélo (FRS).
- Les taux d'accidents montrent que le risque d'accident chez les personnes âgées dans le trafic routier n'augmente de manière marquante qu'à partir de 75 ans (ZG). D'un point de vue statistique, les conductrices et conducteurs de véhicules âgés font partie du groupe de population où le risque d'accident est le plus faible ou presque (UDC).
- Sur la base d'observations scientifiques, des experts arriveraient à la conclusion que les examens de l'aptitude à la conduite liés à l'âge ne contribueraient pas à l'amélioration de la sécurité routière. Ces experts recommanderaient de n'examiner l'aptitude à la conduite que de manière individuelle et en fonction d'un événement donné (AR).
- Lors des examens de contrôle, les titulaires de permis âgés de 70 à 75 ans ne posent le plus souvent aucun problème (MFE).
- Dans la circulation routière, l'essentiel est la responsabilité individuelle. Un examen médical pourrait aboutir à ce que des personnes âgées aient un faux sentiment de sécurité (UDC).
- Aucun fait n'indique qu'une hausse de la limite d'âge diminuerait sensiblement la sécurité routière (BL).
- Le gain en sécurité obtenu par les examens de contrôle doit être considéré comme moindre et la charge de travail induite par les examens pour les personnes concernées et les autorités est à cet égard fortement disproportionnée (FRS).
- Les Etats voisins de la Suisse n'effectuent pas d'examens de contrôle pour les personnes âgées (CCM).

5.2 Arguments des opposants au relèvement de la limite d'âge pour l'examen médical de contrôle de l'aptitude à la conduite

- Cela provoquerait une dégradation de la sécurité routière, car il y aurait plus de blessés graves et de morts dus à des accidents provoqués par des personnes inaptes à la conduite (AG, BE, SH, SO, TI, UR, VD, ZH ; CDSVS, RCS).
- En 2015, 836 personnes âgées de 70 à 75 ans ont fait l'objet d'un retrait de permis pour défaut d'aptitude à la conduite. Elles étaient 1'127 en 2016, ce qui correspond au tiers de tous les retraits de permis chez les plus de 70 ans. Etant donné que ces personnes n'ont pas rendu volontairement leur permis en dépit d'une appréciation négative de leur aptitude à la conduite, il faut partir du principe qu'elles ne le feraient pas non plus de leur propre responsabilité en cas de relèvement de la limite d'âge. Ces personnes inaptes à la conduite continueraient ainsi de circuler à l'avenir (BE, SO, TI, UR ; UVS ; CDSVS, RCS).
- Les examens de contrôle de l'aptitude à la conduite effectués entre 70 et 75 ans permettent de faire en sorte que les personnes touchées se préoccupent de leur aptitude à la conduite (UVS ; CDSVS, SCPVS). Grâce à ce processus, de nombreuses personnes concernées déposeraient volontairement leur permis de conduire. Ces personnes inaptes à la conduite

continueraient de circuler à l'avenir (AG, BE, GE, SO, TI, UR, VD, ZH). A l'âge de 70 ans, le nombre de renoncements volontaires au permis de conduire augmente fortement. Cet effet de seuil surgit parce que, lors du premier examen, de nombreuses personnes qui ne sont plus aptes à la conduite depuis longtemps (ZH) sont recensées.

- Dès l'âge de 70 ans, les maladies ayant un impact sur l'aptitude à la conduite augmentent, en particulier les démences séniles et les entraves à la vision. En Suisse, quelque 16'000 titulaires de permis de conduire âgés de 65 à 75 ans sont atteints de démence (ZH). Lors des premiers signes de la maladie, les personnes touchées fonctionnent encore bien au quotidien mais leurs aptitudes dans le trafic routier sont fortement réduites. En présence de telles affections, la responsabilité individuelle des personnes âgées ne fonctionne pas, car leur capacité de discernement est fortement restreinte (AG, BS, GE NE, SO, TI, ZH ; PBD ; SSML). La réduction de l'aptitude à la conduite intervient par ailleurs souvent de manière insidieuse, les personnes concernées ne le remarquant pas elles-mêmes (ZH ; UVS ; CDSVS, OPTIQUESUISSE).
- L'argument selon lequel les personnes âgées sont de nos jours en meilleure santé que lorsque la limite d'âge a été fixée à 70 ans peut être contredit par le fait que le trafic routier est aujourd'hui devenu bien plus complexe qu'autrefois. L'état actuel du trafic impose ainsi aux personnes âgées des exigences bien plus élevées qu'à l'époque (UR ; AVAE).
- Grâce aux examens de contrôle, il est possible d'identifier à temps les entraves impactant le trafic, ce qui permet de réagir de manière appropriée et ainsi, d'une part, de minimiser les risques et, d'autre part, de maintenir aussi longtemps que possible la mobilité des personnes âgées (SO ; PSS).
- La charge de travail organisationnel et les coûts engendrés par les examens de contrôle pour les personnes âgées sont faibles et proportionnels aux objectifs visés par la mesure. L'examen de médecine du trafic se fait le plus souvent dans le cadre d'une consultation qui doit de toute manière avoir lieu (AI) et coûte environ 120 francs (BE ; UVS ; CDSVS).
- Avec le relèvement de la limite d'âge, la charge de travail n'est pas réduite mais augmentée, ceci parce que les examens médicaux deviennent plus complexes car ils interviennent plus tardivement et qu'il faut par conséquent s'attendre à plus de décisions de retrait (AG).
- Malgré la hausse de l'espérance de vie, les changements dus à l'âge (par exemple mobilité réduite) ont un impact négatif sur l'aptitude à la conduite (NE, TI, UR, VD). Rien n'a changé pour ce qui est de la baisse notamment de la vue, de l'ouïe et de la mémoire en raison du processus de vieillissement (AI, SO, UVS ; AVAE, CDSVS, RCS, SCPVS, SSML). Il est scientifiquement et statistiquement prouvé que, malgré une espérance de vie plus élevée et une meilleure santé, la fréquence de la maladie de Parkinson et du diabète ne baisse pas chez les personnes âgées de 70 à 75 ans (ZH).
- Les accidents mortels provoqués par les plus de 60 ans ont augmenté, les causes étant souvent liées à des problèmes médicaux. Les examens de contrôle permettent d'identifier suffisamment tôt ces problèmes médicaux et de réduire le risque d'accident (FR).
- Le premier examen de contrôle effectué à 70 ans peut être l'occasion pour les personnes âgées de se confronter à d'autres formes de mobilité. Au moment où les personnes âgées doivent rendre leur permis de conduire, il n'est souvent plus possible pour elles de se familiariser avec le système des transports publics (Mobilité piétonne Suisse).

- Il ne semble pas évident que les nouveaux conducteurs doivent suivre un perfectionnement obligatoire, que les moniteurs d'auto-école ainsi que les chauffeurs professionnels doivent suivre tous les cinq ans cinq journées obligatoires de perfectionnement et que des facilités soient mises en place pour les seules personnes âgées (AVAE).
- Il n'y a aucun élément nouveau justifiant un relèvement de la limite d'âge (BS).
- Dix-neuf Etats membres de l'UE font dépendre la prolongation du permis de conduire d'un contrôle médical (BS, SO ; UVS).

5.3 Contre-propositions et autres remarques des participants à la consultation

- Contre-proposition (VD ; Mobilité piétonne Suisse) : Un premier examen de contrôle doit être effectué à 70 ans puis, dès 75 ans, tous les deux ans. On garde ainsi la possibilité pour les personnes âgées de se préoccuper de la question de leur aptitude à la conduite et de rendre volontairement leur permis de conduire lors de leur premier examen de contrôle à 70 ans.
- Contre-proposition (VS) : Les personnes âgées doivent se soumettre à un premier examen de contrôle à 70 ans. Le prochain examen doit avoir lieu à 75 ans, un autre à 78 et ensuite tous les deux ans jusqu'à l'âge de 90 ans. A partir de 90 ans, un contrôle annuel doit être prescrit (5-3-2-2-2-...1-1-...). On tient ainsi compte du fait que l'état de santé se dégrade de plus en plus avec l'âge.
- Dès l'âge de 84 ans, un examen de contrôle doit avoir lieu chaque année (UR).
- Un examen de contrôle ne doit avoir lieu que tous les trois à cinq ans (CSA).
- Dès l'âge de 50 ans, la vue doit être contrôlée tous les dix ans au moins (OPTIQUESUISSE).

La vue doit être contrôlée tous les cinq ans dès 60 ans puis tous les deux ans dès 70 ans (GAeSO).

- Avant de prendre la décision quant au relèvement de la limite d'âge, il faut évaluer les examens de l'aptitude à la conduite effectués en raison de l'âge (bpa, SPC). Il faut clarifier dans quelle mesure le relèvement influe sur la sécurité routière, ce qui requiert des bases documentées (SSMIG). Il faut en outre clarifier scientifiquement la question de savoir si une espérance de vie plus élevée entraîne aussi une apparition plus tardive des maladies ayant une incidence sur l'aptitude à la conduite (BE).
- En cas de relèvement de la limite d'âge, il y a lieu d'attirer l'attention des médecins sur leur droit de dénonciation (BE ; GAeSO).
- Les personnes qui, suite à un examen de contrôle de l'aptitude à la conduite déjà effectué, ne sont autorisées à conduire qu'à la condition de se soumettre à un rythme de contrôle raccourci doivent s'en tenir à ce rythme de contrôle, même après le relèvement de la limite d'âge (BE, LU, SO, ZH).

Les personnes âgées de 70 à 75 ans qui ne sont autorisées à conduire qu'à certaines conditions doivent se conformer à ces conditions, même après le relèvement de la limite d'âge (SO).

Les personnes âgées devraient faire tester leur capacité de conduire auprès d'une monitrice ou d'un moniteur d'autoécole (FREC).

6. Mise en œuvre par les autorités cantonales d'exécution

6.1 Délai de mise en œuvre

Si le Parlement décide de relever la limite d'âge, c'est le Conseil fédéral qui détermine quand ce relèvement entre en vigueur. Au total, vingt-trois cantons (AG, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, NW, OW, SG, SO, SZ, TG, TI, UR, VS, ZG, ZH) peuvent effectuer les travaux de mise en œuvre nécessaires au relèvement de la limite d'âge de sorte à ce que la nouvelle réglementation entre en vigueur six mois après l'arrêté fédéral en question.

Deux cantons (SH, VD) ont besoin d'une phase préparatoire de neuf mois au moins, idéalement douze, pour la mise en œuvre de la nouvelle réglementation.

Un canton (AI) a besoin de douze mois pour la mise en œuvre. Une éventuelle mise en œuvre n'est pas critique en termes de délais et les cantons ne doivent dès lors pas être inutilement mis sous pression à cet égard.

Deux cantons (LU, SH) font remarquer que l'introduction de la nouvelle limite d'âge pour l'examen de contrôle ne peut pas intervenir à n'importe quel moment, en raison d'interdépendances vis-à-vis de cycles de mise à jour d'autres applications.

6.2 Autres remarques

Un canton (ZH) exige que, si le Parlement devait décider de relever la limite d'âge, les autorités cantonales soient habilitées à ne plus convoquer à l'examen de contrôle les personnes ayant moins de 75 ans entre l'échéance du délai référendaire et l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation. Les personnes âgées n'accepteraient pas une autre solution.

Tableau synoptique des prises de position reçues

1a. Acceptez-vous que les titulaires de permis de conduire de catégories non professionnelles doivent se soumettre tous les deux ans à un examen relevant de la médecine du trafic seulement à partir de 75 ans et non plus dès 70 ans comme c'est le cas aujourd'hui ?

Oui (31)

dont	cantons : 12	partis : 3	faîtières des communes, villes ainsi que régions de montagne : 0	faîtières de l'économie : 1	autres organes : 15
------	-----------------	------------	--	--------------------------------	---------------------------

Non (26)

dont	cantons : 14	partis : 2	faîtières des communes, villes ainsi que régions de montagne : 1	faîtières de l'économie : 0	autres organes : 9
------	-----------------	------------	--	--------------------------------	--------------------------

Pas de prise de position / non concerné (7)

dont	cantons : 0	partis : 0	faîtières des communes, villes ainsi que régions de montagne : 1	faîtières de l'économie : 0	autres organes : 6
------	-------------	------------	--	--------------------------------	--------------------------

Oui :

Cantons : AR, BL, GL, GR, JU, LU, NW, OW, SG, SZ, TG, ZG

Partis : PDC, PLR, UDC

Faîtières : USAM

Autres : ASTAG, CCM, CP, CI Motards, CSA, FREC, FRS, fsr, GAeSO, MFE, motosuisse, SMSR, SMVS, TCS, vélosuisse

Non :

Cantons : AG, AI, BE, BS, FR, GE, NE, SH, SO, TI, UR, VD, VS, ZH

Partis : PBD, PSS

Faîtières : UVS

Autres : asa, AVAE, CDSVS, Mobilité piétonne Suisse, OPTIQUESUISSE, RCS, SCPVS, SPC, SSML

Pas de prise de position / non concerné :

Faîtières : AdCS

Autres : bfa, CCDJP, FMH, SISTRA, SKS, SSMIG

1b. Vous opposez-vous de manière générale au relèvement de la limite d'âge ou souhaitez-vous que la limite d'âge soit relevée de moins de cinq années, pour être fixée à 73 ans par exemple ?

D'accord avec la hausse à ... ans (0)

dont	cantons : 0	partis : 0	faîtières des communes, villes ainsi que régions de montagne : 0	faîtières de l'économie : 0	autres organes : 0
------	-------------	------------	--	-----------------------------	--------------------

Globalement contre (maintien de l'âge de 70 ans) (26)

dont	cantons : 14	partis : 2	faîtières des communes, villes ainsi que régions de montagne : 1	faîtières de l'économie : 0	autres organes : 9
------	--------------	------------	--	-----------------------------	--------------------

Pas de prise de position / non concerné (38)

dont	cantons : 12	partis : 3	faîtières des communes, villes ainsi que régions de montagne : 1	faîtières de l'économie : 1	autres organes : 21
------	--------------	------------	--	-----------------------------	---------------------

D'accord avec la hausse à ... ans :

Globalement contre (maintien de l'âge de 70 ans) :

Cantons : AG, AI, BE, BS, FR, GE, NE, SH, SO, TI, UR, VD, VS, ZH

Partis : PBD, PSS

Faîtières : UVS

Autres : asa, AVAE, CDSVS, Mobilité piétonne Suisse, OPTIQUESUISSE, RCS, SCPVS, SPC, SSML

Pas de prise de position/non concerné :

Cantons : AR, BL, GL, GR, JU, LU, NW, OW, SG, SZ, TG, ZG

Partis : PDC, PLR, UDC

Faîtières : AdCS, USAM

Autres : ASTAG, bpa, CCDJP, CCM, CI Motards, CP, CSA, FMH, FREC, FRS, fsr, GAESO, MFE, motosuisse, SISTRA, SKS, SMSR, SMVS, SSMIG, TCS, vélosuisse

2a. À l'attention des autorités d'exécution cantonales :

Si le Parlement décide de relever la limite d'âge, il appartiendra ensuite au Conseil fédéral d'arrêter la date d'entrée en vigueur de cette prescription. Êtes-vous en mesure de réaliser les travaux de mise en œuvre nécessaires, tels que des adaptations informatiques, en temps et en heure, de sorte que les nouvelles règles puissent entrer en vigueur dans les six mois suivant l'arrêté du Conseil fédéral (vraisemblablement à la mi-2018) ?

Oui (23)

Cantons : 23

Non (3)

Cantons : 3

Oui : AG, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, NW, OW, SG, SO, SZ, TG, TI, UR, VS, ZG, ZH

Non : AI, SH, VD

2b. Dans le cas contraire, de combien de temps avez-vous besoin après l'arrêté du Conseil fédéral relatif à l'entrée en vigueur des nouvelles règles ?

AI : Une année est nécessaire pour la mise en œuvre.

SH, VD : Une phase préparatoire d'au moins neuf mois, idéalement douze, est nécessaire pour la mise en œuvre.

Liste des destinataires

1. Cantons

Staatskanzlei des Kantons Zürich	Neumühlequai 10 Postfach 8090 Zürich info@sk.zh.ch
Staatskanzlei des Kantons Bern	Postgasse 68 3000 Bern 8 info@sta.be.ch
Staatskanzlei des Kantons Luzern	Bahnhofstrasse 15 6002 Luzern staatskanzlei@lu.ch
Standeskanzlei des Kantons Uri	Rathausplatz 1 6460 Altdorf ds.la@ur.ch
Staatskanzlei des Kantons Schwyz	Regierungsgebäude Bahnhofstrasse 9 Postfach 1260 6431 Schwyz stk@sz.ch
Staatskanzlei des Kantons Obwalden	Rathaus 6061 Sarnen staatskanzlei@ow.ch
Staatskanzlei des Kantons Nidwalden	Dorfplatz 2 Postfach 1246 6371 Stans staatskanzlei@nw.ch
Regierungskanzlei des Kantons Glarus	Rathaus 8750 Glarus staatskanzlei@gl.ch
Staatskanzlei des Kantons Zug	Seestrasse 2 Regierungsgebäude am Postplatz 6300 Zug info@zg.ch

Chancellerie d'Etat du Canton de Fribourg	Rue des Chanoines 17 1701 Fribourg chancellerie@fr.ch relationexterieures@fr.ch
Staatskanzlei des Kantons Solothurn	Rathaus Barfüssergasse 24 4509 Solothurn kanzlei@sk.so.ch
Staatskanzlei des Kantons Basel-Stadt	Marktplatz 9 4001 Basel staatskanzlei@bs.ch
Landeskanzlei des Kantons Basel-Landschaft	Regierungsgebäude Rathausstrasse 2 4410 Liestal landeskanzlei@bl.ch
Staatskanzlei des Kantons Schaffhausen	Beckenstube 7 8200 Schaffhausen staatskanzlei@ktsh.ch
Kantonskanzlei des Kantons Appenzell Ausserrhoden	Regierungsgebäude 9102 Herisau Kantonskanzlei@ar.ch
Ratskanzlei des Kantons Appenzell Innerrhoden	Marktgasse 2 9050 Appenzell info@rk.ai.ch
Staatskanzlei des Kantons St. Gallen	Regierungsgebäude 9001 St. Gallen info.sk@sg.ch
Standeskanzlei des Kantons Graubünden	Reichsgasse 35 7001 Chur info@gr.ch
Staatskanzlei des Kantons Aargau	Regierungsgebäude 5001 Aarau staatskanzlei@ag.ch
Staatskanzlei des Kantons Thurgau	Regierungsgebäude Zürcherstrasse 188 8510 Frauenfeld staatskanzlei@tg.ch

Cancelleria dello Stato del Cantone Ticino	Palazzo delle Orsoline 6501 Bellinzona can-scds@ti.ch
Chancellerie d'Etat du Canton de Vaud	Place du Château 4 1014 Lausanne info.chancellerie@vd.ch
Chancellerie d'Etat du Canton du Valais	Planta 3 1950 Sion Chancellerie@admin.vs.ch
Chancellerie d'Etat du Canton de Neuchâtel	Le Château Rue de la Collégiale 12 2000 Neuchâtel Secretariat.chancellerie@ne.ch
Chancellerie d'Etat du Canton de Genève	Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3964 1211 Genève 3 service-adm.ce@etat.ge.ch
Chancellerie d'Etat du Canton du Jura	2, rue de l'Hôpital 2800 Delémont chancellerie@jura.ch
Konferenz der Kantonsregierungen (KdK) Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) Conferenza dei Governi cantonali (CdC)	Sekretariat Haus der Kantone Speichergasse 6 Postfach 3001 Bern mail@kdk.ch

2. Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale

Bürgerlich-Demokratische Partei BDP Parti bourgeois-démocratique PBD Partito borghese democratico PBD	Postfach 119 3000 Bern 6 mail@bdp.info
Christlichdemokratische Volkspartei CVP Parti démocrate-chrétien PDC Partito popolare democratico PPD	Generalsekretariat Klaraweg 6 Postfach 3001 Bern info@cvp.ch

Christlich-soziale Partei Obwalden csp-ow	Frau Linda Hofmann St. Antonistrasse 9 6060 Sarnen ch.schaeli@gmx.net
Christlichsoziale Volkspartei Oberwallis	CSPO Geschäftsstelle Postfach 132 3930 Visp info@cspo.ch
Evangelische Volkspartei der Schweiz EVP Parti évangélique suisse PEV Partito evangelico svizzero PEV	Nägeligasse 9 Postfach 3001 Bern vernehmlassungen@evppev.ch
FDP. Die Liberalen PLR. Les Libéraux-Radicaux PLR. I Liberali Radicali	Generalsekretariat Neuengasse 20 Postfach 3001 Bern info@fdp.ch
Grüne Partei der Schweiz GPS Parti écologiste suisse PES Partito ecologista svizzero PES	Waisenhausplatz 21 3011 Bern gruene@gruene.ch
Grünliberale Partei glp Parti vert'libéral pvl	Laupenstrasse 2 3008 Bern schweiz@grunliberale.ch
Lega dei Ticinesi (Lega)	Via Monte Boglia 3 casella postale 4562 6904 Lugano lorenzo.guadri@mattino.ch
Mouvement Citoyens Romand (MCR)	Case postale 1211 Genève 17 info@mcge.ch
Schweizerische Volkspartei SVP Union Démocratique du Centre UDC Unione Democratica di Centro UDC	Generalsekretariat Postfach 8252 3001 Bern gs@svp.ch

Sozialdemokratische Partei der Schweiz SPS Parti socialiste suisse PSS Partito socialista svizzero PSS	Zentralsekretariat Spitalgasse 34 Postfach 3001 Bern verena.loembe@spschweiz.ch
--	---

3. Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national

Schweizerischer Gemeindeverband	Laupenstrasse 35 3008 Bern verband@chgemeinden.ch
Schweizerischer Städteverband	Monbijoustrasse 8 Postfach 3001 Bern info@staedteverband.ch
Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete	Seilerstrasse 4 Postfach 3001 Bern info@sab.ch

4. Associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national

economiesuisse Verband der Schweizer Unternehmen Fédération des entreprises suisses Federazione delle imprese svizzere Swiss business federation	Hegibachstrasse 47 Postfach 8032 Zürich info@economiesuisse.ch bern@economiesuisse.ch
Schweizerischer Gewerbeverband (SGV) Union suisse des arts et métiers (USAM) Unione svizzera delle arti e mestieri (USAM)	Schwarztorstrasse 26 Postfach 3001 Bern info@sgv-usam.ch
Schweizerischer Arbeitgeberverband Union patronale suisse Unione svizzera degli imprenditori	Hegibachstrasse 47 Postfach 8032 Zürich verband@arbeitgeber.ch
Schweizerischer Bauernverband (SBV) Union suisse des paysans (USP) Unione svizzera dei contadini (USC)	Laurstrasse 10 5201 Brugg info@sbv-usp.ch
Schweizerische Bankiersvereinigung (SBV) Association suisse des banquiers (ASB) Associazione svizzera dei banchieri (ASB) Swiss Bankers Association	Postfach 4182 4002 Basel office@sba.ch

Schweizerischer Gewerkschaftsbund (SGB) Union syndicale suisse (USS) Unione sindacale svizzera (USS)	Monbijoustrasse 61 Postfach 3000 Bern 23 info@sgb.ch
Kaufmännischer Verband Schweiz (KV Schweiz) Société suisse des employés de commerce (SEC Suisse) Società svizzera degli impiegati di commercio (SIC Svizzera)	Hans-Huber-Strasse 4 Postfach 1853 8027 Zürich info@kfmv.ch
Travail.Suisse	Hopfenweg 21 Postfach 5775 3001 Bern info@travailsuisse.ch

5. Autres

Vereinigung der Strassenverkehrsämter asa	Thunstrasse 9 Postfach 3000 Bern 6 info@asa.ch
Konferenz der kantonalen Justiz- und Polizeidirektoren KKJPD	Haus der Kantone Speichergasse 6 Postfach 3001 Bern Info@kkjpd.ch kkpks@kkjpd.ch info@koev.ch office@gdk-cds.ch
Konferenz der kantonalen Polizeikommandanten der Schweiz KKPks	
Verkehrskommission der kantonalen Polizeikommandanten der Schweiz KKPks und der Schweizerischen Vereinigung Städtischer Polizeichefs SVSP	
Konferenz der kantonalen Direktoren des öffentlichen Verkehrs KöV	
Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektoren GDK	
Konferenz der Städtischen Sicherheitsdirektorinnen und -direktoren (KSSD)	c/o Stadt Zürich Polizeidepartement Bahnhofquai 3 Postfach 8021 Zürich info@kssd.ch

Schweizerische Vereinigung Städtischer Polizeichefs SVSP	Stadtpolizei St. Gallen Sekretariat SVSP Vadianstrasse 57 9001 St.Gallen info@svsp.info
Arbeitsgemeinschaft der Chefs der Verkehrspolizeien der Schweiz und des Fürstentums Liechtenstein ACVS	Brühlstrasse 43 4415 Lauenen simone.wenk@bl.ch
SSR - CSA Schweizerischer Seniorenrat	Sekretariat Worblentalstrasse 32 3063 Ittigen info@ssr-csa.ch
Pro Senectute Schweiz	Lavaterstrasse 60 / Postfach 8027 Zürich info@prosenectute.ch
Schweizerischer Verband für Seniorenfragen SVS	Sekretariat SVS Grossmorgen 5 8840 Einsiedeln sekretariat@seniorenfragen.ch
Vereinigung aktiver Senioren- und Selbsthilfe-Organisationen der Schweiz VASOS	3000 Bern info@vasos.ch
Fédération Suisse des Retraités SRV	2554 Meinisberg info@fsr-srv.ch
Verbindung der Schweizer Ärztinnen und Ärzte FMH	Elfenstrasse 18 Postfach 300 3000 Bern 15 info@fmh.ch
Schweizerische Gesellschaft für Allgemeine Innere Medizin (SGAIM)	Monbijoustrasse 43 Postfach 3001 Bern info@sgaim.ch
Konferenz der Kantonalen Ärztesgesellschaften (KKA)	Nordstrasse 15 8006 Zürich info@kka-ccm.ch
MFE Haus- und Kinderärzte der Schweiz	Effingerstrasse 2 3011 Bern gs@hausarzt-schweiz.ch

Vereinigung der Kantonsärztinnen und Kantonsärzte der Schweiz VKS	Chemin des Pensionnats 1 1700 Fribourg dss-umc@ti.ch
Schweizerische Gesellschaft für Rechtsmedizin SGRM, Sektion Verkehrsmedizin	Pestalozzistrasse 22 4056 Basel bruno.liniger@kssg.ch
Schweizerische Vereinigung für Verkehrspsychologie VFV	Marktgasse 34 4600 Olten andreas.widmer@vfv-spc.ch
Schweizerische Ophthalmologische Gesellschaft	Berneckerstrasse 26 Postfach 39 9435 Heerbrugg sog@erlaw.ch
Schweizer Optikverband	Baslerstrasse 32 Postfach 4601 Olten admin@sov.ch
Public Health Schweiz	Effingerstrasse 54 3001 Bern info@public-health.ch
Fonds für Verkehrssicherheit FVS	Monbijoustrasse 43 3007 Bern info@fvs.ch
Schweizerischer Verkehrssicherheitsrat VSR	Effingerstrasse 8 3011 Bern info@vsr.ch
Schweizerischer Fachverband für Sicherheit auf Strassen SISTRA	Ringstrasse 1 4603 Olten info@sistra.ch
Schweizerischer Verband der Strassen- und Verkehrsfachleute VSS	Sihlquai 255 8005 Zürich info@vss.ch
Schweizerische Beratungsstelle für Unfallverhütung bfu	Hodlerstrasse 5a 3011 Bern info@bfu.ch
RoadCross Schweiz	Zweierstrasse 22 8004 Zürich info@roadcross.ch

Schweizerische Unfallversicherungsanstalt SUVA	Fluhmattstrasse 1 6002 Luzern medien@suva.ch
Schweizerischer Versicherungsverband SSV	C.F. Meyer-Strasse 14 Postfach 8022 Zürich info@svv.ch
Nationaler Garantiefonds Schweiz	Postfach 8085 Zürich info@nbi-ngf.ch
Nationales Versicherungsbüro Schweiz NVB	
Schweizerischer Fahrlehrerverband SFV	Effingerstrasse 8 3011 Bern sekretariat@fahrlehrerverband.ch
Fédération romande des écoles de conduite (FREC)	Route du Village 14 Puidoux info@frec.ch
strasseschweiz - Verband des Strassenverkehrs FRS	Wölflistrasse 5 Postfach 690 3000 Bern 22 info@strasseschweiz.ch
Touring Club Schweiz TCS	Chemin de Blandonnet 4 1214 Vernier sro@tcs.ch politique@tcs.ch
Verkehrsclub der Schweiz VCS	Aarberggasse 61 Postfach 3001 Bern vcs@verkehrsclub.ch
Automobilclub der Schweiz ACS	Wasserwerksgasse 39 3000 Bern 13 info@acs.ch
Les Routiers Suisses LRS	Rue de la Chocolatière 26 1026 Echandens dpiras@routiers.ch
Schweizerischer Nutzfahrzeugverband ASTAG	Wölflistrasse 5 3006 Bern astag@astag.ch

Schweizerischer Auto- und Motorradfahrer-Verband SAM	Zentralverwaltung Firststrasse 15 8835 Feusisberg info@s-a-m.ch
Fédération Motocycliste Suisse FMS	Zürcherstrasse 376 8500 Frauenfeld sport@swissmoto.org
IG Motorrad	8000 Zürich mail@ig-motorrad.ch
motosuisse	Marktgasse 38 Postfach 496 3000 Bern 7 info@motosuisse.ch
2rad Schweiz	Entfelderstrasse 11 5000 Aarau info@2radschweiz.ch
Pro Velo Schweiz	Birkenweg 61 3013 Bern info@pro-velo.ch
Velokonferenz Schweiz	Rechbergerstr. 1 Postfach 938 2501 Biel/Bienne info@velokonferenz.ch
Velosuisse	Marktgasse 38 Postfach 496 3000 Bern 7 info@velosuisse.ch
Fussverkehr Schweiz	Klosbachstrasse 48 8032 Zürich info@fussverkehr.ch
Verband öffentlicher Verkehr VöV	Dählhölzliweg 12 3000 Bern 6 info@voev.ch
Stiftung für Konsumenten (SKS)	Monbijoustrasse 61 Postfach 3000 Bern 23 info@konsumentenschutz.ch
Konsumentenforum kf	Belpstrasse 11 3007 Bern forum@konsum.ch

Questionnaire

Auteur de l'avis :

Canton : ☐	Association, organisation, autre : ☐
Expéditeur :	

1a. Acceptez-vous que les titulaires de permis de conduire de catégories non professionnelles doivent se soumettre tous les deux ans à un examen relevant de la médecine du trafic seulement à partir de 75 ans et non plus dès 70 ans comme c'est le cas aujourd'hui ?		
☐ OUI	☐ NON → Veuillez répondre à la question 1b	☐ sans avis / non concerné
Remarques :		
1b. Vous opposez-vous de manière générale au relèvement de la limite d'âge ou souhaitez-vous que la limite d'âge soit relevée de moins de cinq années, pour être fixée à 73 ans par exemple ?		
☐ Favorable à un relèvement de la limite d'âge de ... années	☐ Défavorable de manière générale (maintien de la limite d'âge à 70 ans)	☐ sans avis / non concerné
Remarques :		

2a. À l'attention des autorités d'exécution cantonales : Si le Parlement décide de relever la limite d'âge, il appartiendra ensuite au Conseil fédéral d'arrêter la date d'entrée en vigueur de cette prescription. Êtes-vous en mesure de réaliser les travaux de mise en œuvre nécessaires, tels que des adaptations informatiques, en temps et en heure, de sorte que les nouvelles règles puissent entrer en vigueur dans les six mois suivant l'arrêté du Conseil fédéral (vraisemblablement à la mi-2018) ?		
☐ OUI	☐ NON → Veuillez fournir une justification et répondre à la question 2b	☐ sans avis / non concerné
Justification :		
2b. Dans le cas contraire, de combien de temps avez-vous besoin après l'arrêté du Conseil fédéral relatif à l'entrée en vigueur des nouvelles règles ?		

Liste des abréviations des participants à la consultation

1. Cantons

AG	Argovie
AI	Appenzell Rhodes-Intérieures
AR	Appenzell Rhodes-Intérieures
BE	Berne
BL	Bâle-Campagne
BS	Bâle-Campagne
FR	Fribourg
GE	Genève
GL	Glaris
GR	Grisons
JU	Jura
LU	Grisons
NE	Grisons
NW	Nidwald
OW	Obwalden
SG	St-Gall
SH	Schaffhouse
SO	Soleure
SZ	Schwyz
TG	Thurgovie
TI	Tessin
UR	Uri
VD	Vaud
VS	Valais
ZG	Zoug
ZH	Zurich

2. Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale

PBD	Parti bourgeois-démocratique
PDC	Parti démocrate-chrétien
PLR	Les Libéraux-Radicaux
PSS	Parti socialiste suisse
UDC	Union Démocratique du Centre

3. Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national

AdCS	Association des Communes Suisses
UVS	Union des villes suisses

4. Associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national

USAM	Union suisse des arts et métiers
------	----------------------------------

5. Autres organisations

asa	Association des services des automobiles
ASTAG	Association suisse des transports routiers
AVAE	Association Vaudoise des auto-écoles
bpa	Bureau de prévention des accidents

CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police
CCM	Conférence des Sociétés Cantonales de Médecine
CDSVS	Conférence des directrices et directeurs de la sécurité des villes suisses
CI Motards	CI Motards
CP	Centre patronal
CSA	Conseil suisse des aînés
FMH	Fédération des médecins suisses
FREC	Fédération romande des écoles de conduite
FRS	Fédération routière suisse
fsr	Fédération suisse des retraités
GAESO	Gesellschaft der Ärztinnen und Ärzte des Kantons Solothurn
MFE	Association des Médecins de famille et de l'enfance Suisse
Mobilité piétonne Suisse	Mobilité piétonne Suisse
motosuisse	Motosuisse
OPTIQUESUISSE	OPTIQUESUISSE
RCS	RoadCross Suisse
SCPVS	Société des chefs de police des villes de suisse
SISTRA	Schweizerischer Fachverband für Sicherheit auf Strassen
SKS	Stiftung für Konsumenten
SMSR	Société médicale Suisse romande
SMVS	Société Médicale du Valais
SPC	Société Suisse de Psychologie de la Circulation
SSMIG	Société Suisse de Médecine Interne Générale
SSML	Société Suisse de Médecine Légale
TCS	Touring Club Suisse
vélosuisse	Vélosuisse